



Déclaration liminaire de la FCPE du Loiret au CDEN du 26 février 2019

*Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Monsieur le Vice-Président du conseil départemental,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN*

A l'heure où l'école de la confiance tant revendiquée par le ministre de l'Éducation Nationale devrait être en place, la FCPE du Loiret recueille régulièrement l'appréhension des familles dans un contexte de réformes précipitées et de réduction des moyens pour les 4 ans qui viennent. Ce contexte met également à mal les personnels de l'Éducation Nationale et les élèves. Afin de se donner le temps de la réflexion, de l'expérience et de la construction collective - qui elle existe encore à notre niveau départemental - la FCPE nationale vient de demander un moratoire sur la réforme du lycée.

De nombreux établissements (à Orléans les lycées B. Franklin, C. Péguy, J. Zay, le collège St Exupéry à St Jean de Braye, le collège Gutenberg du Malesherbois, ...) ont voté contre la répartition de la DHG, souhaitant mettre en évidence la réduction des H/P avec des seuils d'ouverture de classe qui augmentent et des disparités flagrantes selon les territoires. La compensation de ce déficit par une dotation importante en heures supplémentaires ne pourra être efficiente que si elle sont absorbées par les enseignants. Cette situation risque de mettre à mal les établissements situés dans les zones socialement défavorisées qui ne sont pas classées en REP.

A cet égard, nous réaffirmons la nécessité de travailler ensemble sur une sectorisation aboutissant à une réelle mixité sociale et nous souhaitons que ces établissements du 1er ou second degré accueillant un public d'élèves défavorisés mais non classés en REP puissent bénéficier de moyens humains et financiers à hauteur de leurs besoins dans un souci d'équité. A titre d'exemple, les écoles Louis Aragon à Fleury les Aubrais, Bénédicte Maréchal et Pierre Ségelle à Orléans, doivent bénéficier de moyens adaptés et d'une attention particulière.

Avec le projet de loi « École de la confiance » et l'instruction obligatoire dès 3 ans, la FCPE est également inquiète du transfert de fonds qui risque de s'opérer du public vers le privé et restera vigilante quant aux moyens alloués par les communes aux écoles publiques.

Enfin, la FCPE voudrait saluer positivement le dispositif mis en place par le Conseil Départemental « Agir pour nos jeunes », que nous ne manquerons pas de relayer. Nous pensons que ce dispositif répond à nombre de sujets et d'attentes des jeunes et de leurs familles, notamment la recherche des stages de 3^{ème} (depuis longtemps, notre fédération se bat pour obtenir un soutien pour les collégiens en recherche de lieux de stage) et le développement d'une sensibilité citoyenne. Sur le fond, les parcours citoyens élaborés pour les collégiens sont de très bon augure, et nous souhaitons vivement qu'ils trouvent un écho pédagogique dans les classes des collégiens concernés et qu'ils soient partagés avec l'Éducation Nationale et la FCPE du Loiret.